

Boulangier de France : nouveaux outils de communication

La Confédération et l'agence Divino Conseils, ont conçu de nouveaux supports visuels pour stimuler la communication des Boulangers de France.

7 affiches de différents formats reprennent les engagements de la charte de qualité, elles ont également été déclinées en versions personnalisables pour permettre aux artisans d'insérer leur signature ou le nom de leur établissement. Des bandeaux horizontaux ont été créés et sont destinés au web ou aux écrans plasma.

Ces supports sont téléchargeables sur [boulangierdefrance.org](https://www.boulangierdefrance.org). Retrouvez d'autres produits logotés sur la boutique des [Nouvelles de la Boulangerie-Pâtisserie](https://www.boulangierdefrance.org).



Devenir Boulanger, un ouvrage de référence pour les professionnels

Commandez votre livre Devenir Boulanger ! Du CAP jusqu'au Brevet de Maîtrise, tout futur professionnel trouvera des contenus adaptés à son niveau de formation.

Matières premières, matériel et techniques professionnels, connaissances liées l'exercice du métier, la commercialisation et la gestion... l'ouvrage permet de se professionnaliser sur de multiples domaines.

L'ouvrage a été réactualisé en 2020 avec l'ajout de contenus digitaux accessibles depuis un smartphone. Puis en 2023 avec des compléments d'information en lien avec les évolutions réglementaires, l'énergie etc...

Pour le commander, rendez-vous [ici](https://www.boulangierdefrance.org)



La nouvelle collection de fèves Panessiel

Vous êtes Boulanger de France et vous souhaitez dynamiser votre communication pour l'Épiphanie ? Découvrez les fèves de notre partenaire Panessiel logotés Boulanger de France ainsi que d'autres produits (couronnes, sacherie, affiches, drapeaux, cartes de vœux...) pour valoriser votre adhésion à la marque.

Les fèves sont à l'effigie de la marque et représentent des gestes et produits boulangers. La collection peut être boostée sur votre territoire avec le communiqué de presse local.

Rendez-vous [ici](https://www.panessiel.fr) pour découvrir la gamme de produits Panessiel.

Vous pouvez commander vos fèves dès maintenant en contactant le **04.38.12.44.44** ou en envoyant un mail à contact@panessiel.fr.



Cérémonie de la 27e session « Un des Meilleurs Ouvriers de France »

La cérémonie de remise des médailles de la 27e session de l'examen « Un des Meilleurs Ouvriers de France » - Promotion Albert Lebrun a eu lieu le 20 juin à la Sorbonne, en présence de nos MOF Boulangers : Aurélien Le Mouillour, Alex Laumain, Valentin Levrard et Rodolph Coustou.

Les quatre lauréats du concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » classe Boulangerie ont reçu leur prestigieuse veste au col tricolore et leur médaille en Sorbonne.

La Confédération était à leurs côtés pour les accompagner, représentée par le président de la CNBPF Dominique Anract, le président de la Commission Qualité, Formation et Innovation Xavier Bordet ainsi qu'en présence du MOF Jean-Yves Gautier.



Partenariat CNBPF - SACEM



L'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle dispose que la diffusion d'une œuvre nécessite l'autorisation préalable et écrite de l'auteur. Toute diffusion d'une œuvre appartenant au répertoire de la Sacem doit donc être déclarée préalablement et faire l'objet de la signature d'un contrat général de représentation suivant les dispositions de l'article L. 132-18 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Un accord, rétroactif au 1er janvier 2023 permettra aux adhérents des groupements départementaux affiliés à la CNBPF de bénéficier des réductions suivantes sur les tarifs SACEM :

- 20% pour les tarifs magasins - commerce de détail
- 8% pour les tarifs restauration rapide

Pour bénéficier de ces conditions avantageuses, vous devez demander une attestation d'adhésion à votre groupement et la transmettre à la SACEM.

Tensions budgétaires sur le plan de développement des compétences

Le plan de développement des compétences pour les entreprises de -50 salariés (PDC-50) sert à financer des formations courtes non diplômantes en intra ou inter-entreprise.

Or, à ce jour, une fois les dossiers déposés sur le portail de l'OPCO EP traités, les budgets alloués au PDC-50 pour notre branche sont d'ores et déjà consommés. Nous œuvrons auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer cette situation.

Afin qu'un maximum d'entreprises puisse bénéficier de formations, les critères du PDC-50 ont été momentanément revus :

- Limite de financement annuel fixé à 3 000 € par entreprise (au lieu de 5 600 € pour les entreprises de moins de 11 salariés et 8 400 € pour les entreprises de 11 à 49 salariés).
- Seules les formations cœur de métier seront financées.



Les congés payés : quelles sont les conditions ?

Le salarié acquiert des congés payés du 1er juin au 31 mai de l'année suivante, dès le 1er jour de travail. Il acquiert 2.5 jours ouvrables de congés payés par mois travaillé.

La période de prise principale des congés se fait entre le 1er mai et le 31 octobre de chaque année. Si le salarié a acquis au plus 12 jours ouvrables : ces jours doivent être pris en continu. Si le salarié a acquis plus de 12 jours ouvrables, 12 jours sont pris sur la période entre le 1er mai et le 31 octobre. Les jours restants peuvent être pris aussi sur cette période.

Il relève du pouvoir de direction de l'employeur de fixer et de communiquer les dates de congés payés des salariés au minimum 2 mois avant le 1er mai de chaque année. Sauf en cas de circonstances exceptionnelles, les dates fixées par l'employeur ne peuvent être modifiées que dans un délai d'un mois avant la date prévue de départ en congés.

L'employeur compare 2 méthodes de calcul et retient la plus favorable pour le salarié (méthode du maintien de salaire et méthode du 1/10ème).

La garantie assistante AG2R LA MONDIALE

La garantie assistance s'adresse aux salariés, anciens salariés, leurs ayants droit et également aux travailleurs non salariés et leurs ayants droit affiliés au régime frais de santé.

Elle vous accompagne pour préserver votre tranquillité et vous assurer un quotidien toujours serein. L'assistance intervient lors d'événements de vie tels que le voyage privé et professionnel, la maternité, l'hospitalisation prévue, imprévue et ambulatoire, la maladie redoutée, le décès.

Un seul numéro depuis la France ou l'étranger : + 33 1 41 85 82 84 (prix d'un appel local) 24/24 - 7j/7

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le site [AG2R LA MONDIALE](https://www.ag2r-la-mondiale.fr)

